



## Frais scolaire, garde alternee, pas de travail

-----  
Par mamanD

Convention parentale, garde alternée reconnue par la JAF 2023, en arrêt maladie sans indemnités depuis mars 2024, ne peux plus payer mes factures, notamment celles des écoles privées pour 2 enfants. Lorsque la convention fut conclue, mon salaire était plus ou moins égal à celui du père. Au bout de trois mois, mon salaire a radicalement changé et il y a désormais une grande différence de revenus entre les deux foyers. Le père reçoit le complément familial, l'ARS, etc. La convention stipule que les factures scolaires doivent être partagées à 50/50. J'ai déposé une demande de pension alimentaire mais ce sera en 2025 que l'audience avec le juge aura lieu. Que puis-je faire?

-----  
Par kang74

Bonjour

Comment cela arret maladie sans indemnités ?

Ce qui veut dire que la CPAM ne reconnait pas votre incapacité de travail ? La MDPH ?

Si c'est celà, ça va être coton à plaider devant le JAF ; qu'en pense votre avocat ?

Pour le reste, chaque année, on vous sollicite pour savoir si vous voulez inscrire les enfants à l'école privée, ou pas . Par de là, les choix commencent au niveau des frais engagés , si ce n'est aussi, sur un moyen d'avoir des revenus .

Si vous êtes sous contrat de travail, rester dans cette situation nuit à vos droits, notamment ceux du chômage et ne vous apporte rien ( ni ancienneté, ni CP).

Donc il y a aussi des choix à faire à ce niveau là .

-----  
Par mamanD

Travaillant en indépendant puis en contrats intermittents mais je n'ai pas suffisamment travaillé pour percevoir des indemnités, alors j'ai aucun revenue. Je ne peux plus non plus me permettre de voir mon avocat.

-----  
Par kang74

Il y a l'aide juridictionnelle qui existe ...

Je ne comprends pas, vous avez fait le choix de quitter l'emploi que vous aviez lors de la convention ?

Si vous n'êtes pas indemnisée, à quoi vous sert le fait d'être en arret de travail? Et au niveau de la MDPH ?

Voyez avec une assistante sociale pour faire le point sur votre situation pour avoir le droit au RSA à minima .

Et vous aider à faire un dossier MDPH si besoin si vous rentrez dans le cadre : vos spécialistes rempliront le certificat médical , vous pourrez rajouter tout compte rendu .

Je vous conseille toujours de voir un avocat car votre situation et le manque de revenus ne va pas être simple à plaider . Et il va falloir voir avec vos enfants pour l'école privée, qui est un luxe que vous ne pouvez plus vous permettre et que personne ne peut vous obliger à choisir, à part vous même .

Car les besoins des enfants doivent s'adapter aux revenus des parents avant toute chose .

Par de là, si les revenus de votre ex n'ont pas augmenté de manière phénoménale, il n'est pas dit qu'il participe plus .